

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de convocation :

30 janvier 2025

Date d'affichage :

30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 3 février, à 20 heures 0 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusée : Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Sabine GRZYB

OBJET : REVISION LOYER LOGEMENT SUR AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire explique que suite à la demande de la locataire de l'appartement situé au 6 place de la mairie, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé le 14.01.2025.

Ce dernier a fait apparaître une note de performance énergétique de F ce qui implique de ne pas augmenter le loyer.

Celui-ci est donc maintenu au montant de décembre 2024 : **437,00 €**.

Tout logement qui appartient à la classe F en DPE verra automatiquement son loyer revenir à la valeur de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer de l'appartement situé au 6 place de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2025 à **437,00 €**.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents utiles.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____